

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lancement de l'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » 1<sup>er</sup> reboisement expérimental en forêt communale de Roiffieux

7 novembre 2023

---

Ce mardi 7 novembre, Olivier Amrane, Président du Département et Matthieu Salel, vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme étaient présents en nord Ardèche pour le premier reboisement expérimental en forêt communale de Roiffieux, organisé dans le cadre de l'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain ». Christophe Delord, maire de la commune, les représentants de l'Office national des forêts (ONF), maître d'œuvre de l'opération, Philippe Garel, délégué départemental Ardèche pour la Fondation du patrimoine, les partenaires de la filière forêt-bois, les donateurs et les élèves de la commune ont également assisté à cette opération.

Affecté par les incendies de l'été 2022, le Département de l'Ardèche a lancé une grande opération de financement participatif afin de reboiser des forêts communales ainsi qu'adapter les essences et modes de plantation au changement climatique tout en sensibilisant le grand public à ces problématiques.

Cet engagement fort pour les générations futures vise à préserver et préparer la forêt de demain en incitant les Ardéchoises et Ardéchois, et autres amoureux de l'Ardèche, à parrainer un arbre sur le site de la Fondation du patrimoine. A ce jour, le montant des dons mobilisés s'élève à hauteur de 20 000 € sur les 50 000 € attendus pour la première tranche de la campagne.

Cette première opération de reboisement à Roiffieux est le début de la concrétisation de ce plan.

#### Forêt de Roiffieux : de l'incendie de 2022 au projet de reboisement en 2023

La forêt communale de Roiffieux, d'une **surface totale en gestion de plus de 180 ha**, est composée de chêne sessile, châtaignier, douglas, pin sylvestre ainsi que de résineux et feuillus divers. L'Office national des forêts en est le gestionnaire.

Cette forêt, située sur le bassin d'Annonay, est affectée simultanément à la fonction de production ligneuse, à la fonction écologique et à la fonction sociale, avec une fréquentation conséquente d'un public de proximité.

Le 20 mai 2022, **un incendie a ravagé 3,2 ha** de cette forêt communale.

Afin d'avoir une **zone « témoin »**, il a été décidé de laisser en « **libre évolution** » la reconstitution d'une partie de ce secteur incendié et d'engager avec l'appui de l'ONF une opération expérimentale de **reboisement sur 1 hectare**, avec pour objectif l'adaptation des essences au changement climatique et la recherche d'essences d'avenir.

La plantation envisagée comprend **1 300 plants de feuillus méditerranéens diversifiés**. La commune souhaite y associer un volet pédagogique : sensibiliser la population au risque d'incendie ainsi qu'à la nécessaire adaptation de nos forêts aux effets de l'évolution du climat.

Pour la commune de Roiffieux, les objectifs sont multiples : adapter la forêt au changement climatique et régénérer après incendie, tester de nouvelles essences ou provenances, acquérir de la connaissance en faisant avancer la recherche, assurer la sauvegarde de certaines espèces menacées dans leur aire d'origine, assurer une récolte de semence d'essences pour demain, sensibiliser le grand public et notamment les jeunes aux enjeux forestiers, leur faire découvrir la richesse mais aussi la fragilité de leur forêt « locale » pour mieux la préserver.

Ce projet répondant pleinement au cahier des charges du « plan 10 000 arbres », il a pu bénéficier, après analyse et visite du site, d'un financement par cette collecte de fonds sur le site de la Fondation du patrimoine.

Après avoir consulté diverses sources pour choisir les essences à privilégier, les 1 300 arbres qui sont plantés à compter de ce 7 novembre se répartissent ainsi :

- 195 érables de Montpellier
- 303 chênes tauzin
- 303 micocouliers de Provence
- 304 chênes verts
- 195 cormiers

Le montant de l'opération, portée par la commune de Roiffieux, s'élève à 25 730 €HT, incluant la préparation du terrain et du sol, la fourniture et mise en place des plants, les travaux de premiers entretiens ou les dégagements et les protections contre le gibier.

### La journée de lancement

Cette plantation, qui marque le lancement de l'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain », est organisée ce mardi 7 novembre, avec l'appui de l'ONF, maître d'œuvre, en présence des principaux acteurs de la filière forêt-bois (voir ci-après), les élus locaux et les donateurs ayant participé à l'appel aux dons sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Afin d'y associer les jeunes générations, les deux écoles de Roiffieux participent également à la plantation.

44 élèves (2 classes) de l'école privée « Saint-Joseph » iront sur site pour les 1<sup>es</sup> plantations le matin, 42 élèves (2 classes) de l'école publique « La Réfocalie » iront sur site l'après-midi.

Chaque enfant pourra planter 3 plants. 300 plants sont prévus pour la journée de lancement.

Des collégiens d'Annonay et élèves du lycée pro privé Agrotech Annonay seront associés à des visites de suivis.

### Verbatims

« Nous avons souhaité être proactifs à la suite des évènements de l'été 2022. Le Conseil départemental de l'Ardèche a conscience de l'importance de ce projet qui, au vu du contexte actuel, peut avoir un impact en dehors du territoire ardéchois à une grande échelle. Il en est de l'avenir de nos enfants et de l'environnement que nous leur laisserons... » Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche

« 57% du paysage ardéchois est composé de forêt, ce qui représente environ 319 000 hectares. Il est donc de notre devoir de proposer des solutions pour protéger notre écosystème. » Matthieu Salel, vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme

## **Dispositif « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain »**

### **Préservons notre patrimoine forestier ardéchois**

A la suite des incendies de l'été 2022 qui ont affecté le territoire ardéchois (plus de 2 200 hectares de forêts brûlés), le Conseil départemental de l'Ardèche a décidé d'agir et de voter une opération de financement participatif en direction des Ardéchois et des amoureux de l'Ardèche pour contribuer à la reconstitution et à l'avenir des forêts sur le territoire.

Ce plan départemental, au-delà de la plantation, vise aussi à sensibiliser le grand public, et notamment les scolaires, aux rôles fondamentaux assurés par les forêts, aux menaces qui pèsent sur elles, pour agir au quotidien en faveur de leur préservation et pour amener chacun à devenir un acteur de sa protection.

Plus précisément, les fonds collectés financeront des plantations d'arbres forestiers avec deux principales cibles :

- la reconstitution de forêts communales impactées par les incendies et/ou dépérissements liés au climat ;
- l'adaptation des essences et modes de plantation au changement climatique dans des zones à définir (forêts publiques et/ou privées avec conventionnement) : mise en place « d'îlots d'avenir », de placettes expérimentales comparatives entre plusieurs essences dites d'avenir...

**Les principaux acteurs de la filière forêt-bois ardéchois sont associés à cette démarche** : Fransylva07 (syndicat des propriétaires forestiers privés), Centre national de la propriété forestière (CNPF) AURA, Office national des forêts (ONF), Association des communes forestières, Chambre d'agriculture, interprofession FIBOIS 07/26...

**D'un point de vue technique**, pour mener à bien cette opération, un cahier des charges a été co-construit avec l'ONF, le CRPF, le délégué biodiversité de la Fondation du patrimoine et les services du Département. L'ONF et le CRPF sont désormais chargés de prospecter puis proposer des sites/parcelles pouvant répondre au cahier des charges et s'inscrire dans la démarche.

**Ce projet « 10 000 arbres », au-delà de la plantation, vise aussi à sensibiliser le grand public, et notamment les scolaires**, aux rôles fondamentaux assurés par les forêts, aux menaces qui pèsent sur elles, pour agir au quotidien en faveur de leur préservation et pour amener chacun à devenir un acteur de sa protection. Dans ce contexte, les opérations financées feront l'objet d'un suivi scientifique d'une part et de valorisations pédagogiques d'autre part.

**Le coût de l'opération peut être estimé à 200 000 €** (150 000 € pour les plantations en 1<sup>e</sup> tranche, pour « 10 000 arbres » et 50 000 € pour le suivi scientifique en 2<sup>e</sup> tranche).

Une convention entre le Conseil départemental et la Fondation du patrimoine a été conclue pour une durée maximum de **5 ans** afin d'organiser cette collecte de fonds.

Le lancement officiel de la plateforme a eu lieu le 26 juin 2023.

A ce jour, 57 donateurs et 9 387 € ont été collectés dont 4 000 € des Vignerons ardéchois. Le Département abondera le projet à hauteur de 15 000 €. La Fondation du Patrimoine aidera par ailleurs à hauteur de 10 000 €.

Plusieurs réductions d'impôts sont possibles selon la nature du donateur : réduction d'impôts sur le revenu, sur les sociétés, sur la fortune immobilière.

### **Pour accéder à la plateforme Fondation du patrimoine :**

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/10-000-arbres-pour-la-foret-ardechoise-de-demain>

ou via le site du Département : [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)